

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200619-lmc100000020663-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2020

Réception Préfet : 24/06/2020

Publication RAAD : 24/06/2020

Procès-Verbal

Séance en visioconférence du Conseil départemental du 3 avril 2020

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 3 avril 2020

--

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2020, le vendredi 3 avril de 9h35 à 10h40, le Conseil départemental s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUE
M. Bernard CORNEILLE

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

| N° d'ordre | Intitulé | Sens du Vote |
|-------------------|---|----------------------|
| 0/05 | Réunion à distance du Conseil départemental et de la Commission permanente. | Adopté à l'unanimité |
| 0/06 | Délégation de compétences au Président du Conseil départemental | Adopté à l'unanimité |
| 1/02 | Contrats ruraux (CoR). | Adopté à l'unanimité |
| 1/03 | Avenant n° 9 à la convention de 1987 pour la création et l'exploitation d'Euro Disneyland en France. RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 1/06 | Avenant n° 3 précisant les modalités du versement de la subvention 2020 liée aux missions de service public exercées par l'Agence d'Attractivité "Seine-et-Marne Attractivité" et fixant le montant du versement initial. | Adopté à l'unanimité |

| N° d'ordre | Intitulé | Sens du Vote |
|------------|---|--|
| 1/11 | A - Modification de l'Espace naturel sensible "La butte et le marais de Flagy" et cession d'un terrain départemental à la Commune de Flagy. La butte et le marais de Flagy, | Adopté à l'unanimité |
| | B - Modification de l'Espace naturel sensible "La butte et le marais de Flagy" et cession d'un terrain départemental à la Commune de Flagy. Cession partielle cadastrée A n° 675. | Adopté à l'unanimité |
| 2/04 | Action sociale en faveur du personnel : modification de la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental. | Adopté à l'unanimité |
| 2/05 | Cession de l'ancienne gendarmerie de Beaumont-du-Gâtinais. | Adopté à l'unanimité |
| 2/06 | Cession de l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing. | Adopté à l'unanimité |
| 3/01 | Nouvelle politique de subventionnement des cartes Imagine R et Scol'R en faveur des collégiens à compter de la rentrée scolaire 2020/2021. | Adopté à l'unanimité |
| 4/03 | Financement des Pôles Autonomie Territoriaux. | Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7) |
| 4/05 | Signature d'un avenant à la convention de moyens entre le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées et le Département de Seine-et-Marne. | Adopté à l'unanimité |
| 4/08 | Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens des établissements médico-sociaux de la Croix-Rouge Française. | Adopté à l'unanimité |
| 5/04 | Enseignement privé - Contribution du Département aux dépenses de fonctionnement correspondant à la part "personnel" et à la part "matériel" des collèges privés, dites forfaits d'externat. | Adopté à la majorité (Voix POUR : 43 Voix CONTRE : 1) |
| 5/05 | Attribution des logements des collèges par nécessité absolue de service à certaines fonctions au sein des collèges du département. | Adopté à l'unanimité |
| 5/06 | Forfait des prestations accessoires accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service dans les collèges publics. | Adopté à l'unanimité |

| N° d'ordre | Intitulé | Sens du Vote |
|------------|--|--|
| 5/07 | Partenariat avec la Fédération française d'athlétisme pour l'accueil des équipes de France d'athlétisme en Seine-et-Marne, sur le territoire du Pays de Fontainebleau. | Adopté à l'unanimité |
| 6/03 | Convention 2020 entre le Département et l'Association Act'Art. | Adopté à l'unanimité (Non Prise de Participation au Vote : 1) |
| 6/04 | Instauration d'un plafond de subventions versées au titre du soutien aux écoles de musique, de danse, ou d'art dramatique. Définition des critères de soutien à l'investissement des établissements d'enseignements artistiques. | Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 7) |
| 6/07 | Soutien départemental à l'édition 2020 du Festival Django Reinhardt. | Adopté à l'unanimité |
| 7/02 | Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2020. | Adopté à l'unanimité (Abstentions : 6) |
| 7/07 | Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM 3 F Seine-et-Marne (réaménagement d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). | Adopté à l'unanimité |
| 7/08 | Garantie d'emprunt en faveur de l'OPH VAL DU LOING HABITAT (acquisition en VEFA de 80 logements à Champagne-sur-Seine). | Adopté à l'unanimité |

Fait à Melun, le 3 avril 2020



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Donc, on va commencer par l'appel. Alors l'appel va être un peu plus formel que d'habitude. Donc je vais citer vos noms et puis vous devez me répondre présent. Donc normalement on devrait vous voir sur l'écran. Alors je vous propose de commencer. Allez Vincent ? Il est là.

M. ÉBLÉ. Présent. Président.

M. LE PRÉSIDENT. Super. Julie ? Alors Julie ? Ou est-ce qu'elle est. Elle est là.

Mme GOBERT. Présente

M. LE PRÉSIDENT. Céline ? Alors Céline. Ou est-ce qu'elle est. La voilà.

Mme NETTHAVONGS. Bonjour tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Brice ? Alors, Brice ?

M. RABASTE. Vous m'entendez là ? Présent.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier MORIN. Il est là, je le vois, en bas à droite. Il est présent. Il faut que tu le dises Olivier.

M. MORIN. Présent.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Véronique, Véronique PASQUIER. Ou elle est ? La voilà.

Mme PASQUIER. Je suis là. Présente.

M. LE PRÉSIDENT. Jean LAVIOLETTE ? Ha je le vois là-bas.

M. LAVIOLETTE. Oui. Présent.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Virginie, Virginie THOBOR ? Où est-ce qu'elle est ? Ah la voilà.

Mme THOBOR. Présente.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Yves, Yves JAUNAUX ?

M. JAUNAUX. Présent.

M. LE PRÉSIDENT. Laurence, alors Laurence. Ou est-ce qu'elle est ?

Mme PICARD. Présente.

M. LE PRÉSIDENT. Pierre BACQUE ? Il n'est pas là. Alors Béatrice ? Béatrice, elle est là tout en étant pas là. Et donc, en attendant elle donne un pouvoir à Daisy. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Oui. Je suis là.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy ? Normalement elle doit être là.

Mme LUCZAK. Oui. Présente.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Martine BULLOT ? Aussi, ou est-ce qu'elle est ? La voilà. Dis-nous que tu es présente.

Mme BULLOT. Oui, présente.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Ugo ?

M. PEZZETTA. Présent

M. LE PRÉSIDENT. Geneviève. Elle donne un pouvoir à Martine. Sinclair VOURIOT donne un pouvoir. Sarah ?

Mme LACROIX. Je suis là et je vous vois.

M. LE PRÉSIDENT. Jérôme TISSERAND ? Il est là-bas.

M. TISSERAND. Présent.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Nathalie ? Elle est là, très bien.

Mme BEAULNES-SERENI. Présente.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, Voilà. Denis, Denis ?

M. JULLEMIER. Présent.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Bernard ? Bernard CORNEILLE ? Il n'est pas là pour l'instant. Marianne ? Marianne ?

Mme MARGATE. Présente.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Bon moi, je suis là. Andrée ? Andrée la voilà.

Mme ZAIDI. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Nolwenn ?
Mme LE BOUTER. Oui. Je suis là.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Louis ? Alors, Jean-Louis ? où est-ce qu'il est.
M. THIERIOT. Présent, présent. Vous m'entendez ?
M. LE PRÉSIDENT. Bernard ? Bernard COZIC ? Voilà.
M. COZIC. Présent.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Isoline, alors Isoline ?
Mme MILLOT. Oui.
M. LE PRÉSIDENT. Anne-Laure ? Anne-Laure ? On la voit.
Mme FONTBONNE. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Jean-François ? Alors Jean-François ? Il est présent.
M. ONETO. Oui. Présent.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Monique ?
Mme DELESSARD. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Smail ? Smail, Il doit être là. Où est-il ?
M. DJEBARA. Présent.
M. LE PRÉSIDENT. Olivier ? Alors Olivier LAVENKA ?
M. LAVENKA. Présent Président.
M. LE PRÉSIDENT. D'accord, très bien. Sandrine ? Es-tu là ?
Mme SOSINSKI. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jérôme ? Jérôme GUYARD ? Le voilà.
M. GUYARD. Présent.
M. LE PRÉSIDENT. Véronique VEAU. Véronique ? La voilà.
Mme VEAU. Je suis présente.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Cathy ? Cathy BISSONNIER ? Ah oui, je la vois.
Mme BISSONNIER. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Franck ? Où est-ce qu'il est ?
M. VERNIN. Présent.
M. LE PRÉSIDENT. Arnaud ?
M. DE BELENET. Présent.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors Valérie ? On la voit.
Mme POTTIEZ-HUSSON. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Ludovic ? Il est là.
M. BOUTILLIER. Je suis là. Bonjour.
M. LE PRÉSIDENT. Martine ? Alors là c'est donc Martine DUVERNOIS. Martine ?
Mme DUVERNOIS. Je suis là. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Isabelle ?
Mme RECIO. Oui. Présente.
M. LE PRÉSIDENT. Et Xavier ?
M. VANDERBISE. Bonjour à tous.
M. LE PRÉSIDENT. Alors, il nous manquait... Béatrice nous entend, mais nous ne l'entendons pas, Pierre BACQUÉ, Bernard CORNEILLE ?

OK, Bon, ils nous rejoindront peut-être pendant la séance, mais donc là nous avons largement le quorum. Voilà.

Donc, avant le début de la séance, je voulais vous adresser quelques mots. D'abord vous dire que bien sûr je suis heureux de vous retrouver malgré cette situation si particulière que nous vivons maintenant depuis près de trois semaines, et je renouvelle bien évidemment des vœux pour que pour vous et vos proches cette période se passe du mieux possible. En effet, ce furent trois semaines difficiles, éprouvantes, douloureuses pour notre Pays et pour notre

Département. À l'heure où je vous parle, ce sont plus de 130 Seine-et-Marnais qui sont décédés du coronavirus et vous savez que nos hôpitaux sont au maximum de leur capacité de réponse. Puis, parmi ces nombreuses victimes en France figurent aussi des élus. Je pense en particulier à Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine qui nous a quitté dimanche dernier. C'était un chantre des libertés locales qu'il a défendues au cours de ses 13 années à la tête de son département. Son départ montre ainsi qu'au cœur de cette crise sanitaire, les élus sont aussi en première ligne, au contact direct de nos concitoyens et donc au même titre que nos soignants, nos forces de l'ordre et tant d'autres sur le terrain, particulièrement exposés. Je tiens à remercier le travail et saluer l'engagement de nos services du cabinet, de la Direction générale, des Directions et de l'ensemble des agents. Au cœur de la tempête que nous vivons, ils tiennent auprès de moi fermement la Collectivité. La continuité de l'action est ainsi assurée au quotidien pour garantir l'accessibilité de nos services aux usagers, du suivi des dossiers des prestataires de droit à la sécurité de nos routes. J'en veux pour preuve l'organisation mise en place au sein de la MDPH avec le maintien d'un accueil, du traitement numérique des dossiers et des notifications grâce à la tenue de réunions virtuelles, ainsi que des entretiens individuels physiques sur rendez-vous en cas d'urgence ; le maintien de nos places d'accueil physique dans nos 14 MDS pour les cas de violences conjugales, de situations familiales à risque, d'urgence alimentaire ; également pour la consultation de protection maternelle et infantile ou encore le maintien des visites à domicile et entretiens dans le cadre de situations urgentes de protection de l'enfance ; sans oublier bien évidemment les liens maintenus avec les CCAS ; la mise en place d'une permanence éducative téléphonique quotidienne pour les assistants familiaux, d'une cellule de soutien psychologique pour soutenir ces derniers tout au long de cette crise. Concernant les mineurs non accompagnés, l'accueil téléphonique est également assuré et le déclenchement de l'évaluation tout comme l'orientation des jeunes vers les dispositifs, sont maintenus. L'impératif de protection des mineurs est garanti au sein des foyers de l'enfance, avec la suspension des droits de visite et la limitation des déplacements aux rendez-vous médicaux d'urgence. Les contacts téléphoniques sont bien entendu autorisés. Citons également le maintien en activité de nos centres routiers départementaux avec des agents mobilisés, trois par centre d'exploitation pour les patrouillages et les réparations d'urgence, la viabilisation du réseau, mais aussi l'approvisionnement des EHPAD, des établissements de santé et les collèges en matériel. Je tiens ici à saluer le travail de la Direction des routes qui pilote cette opération en lien avec les forces de l'ordre et les associations. Depuis le début de la crise ce sont plus de 200 livraisons qui ont été effectuées, plus de 170 000 masques, 2 500 combinaisons, des blouses, 1 000 litres de gel, sans compter les charlottes, etc. tout ce qui est nécessaire donc pour assurer la continuité. Le Département a également proposé des services pour accueillir des enfants des personnels soignants, des fonctionnaires de la sécurité intérieure, des agents de Préfecture dans nos collèges, une cinquantaine par jour ; réquisitionner des médecins territoriaux dans le cadre de la PMI ; proposer nos moyens de transport aux médecins et infirmiers. Comme vous vous en doutez, le calendrier a été bouleversé et nous a contraints à reporter de nombreux événements culturels, sportifs ou institutionnels. Mais, nous saurons nous adapter, comme nous avons su nous adapter aux précédentes crises que le Département a traversées. J'ai souhaité également que nous mettions rapidement en place un plan de relance destiné à accompagner les commerçants, les commerces de proximité, les acteurs du tourisme et les maraîchers, mais également les hôpitaux. Ce plan dont nous aurons à parler dans quelques semaines sera pris en compte dans la présentation de la DM1, lors de la prochaine séance.

Pour terminer je veux remercier chacun de vous, représentants du Département. Je sais combien il peut être difficile, combien il peut être déroutant de traverser cette période en tant qu' élu et pourtant je sais que chacun poursuit sa tâche au service des Seine-et-Marnais. Merci pour votre présence à distance aujourd'hui malgré les circonstances. Il nous faut continuer

d'avancer sur des dossiers prioritaires de la Collectivité. C'est ce que nous allons faire aujourd'hui à travers les 22 rapports que nous allons examiner maintenant.

Alors, au sujet de la séance, je vous informe du retrait du rapport 1/03 qui concernait la convention Disney et de l'ajout de deux rapports le 0/05 qui concerne la réunion à distance du Conseil départemental et de la Commission permanente et le 0/06 qui complète les délégations de compétences au Président du Conseil départemental.

Alors, nous respectons l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 publiée hier qui impose qu'à l'occasion de la première séance de Conseil départemental, soit soumise au vote une délibération déterminant les modalités de réunions et une délibération relative aux délégations du Président. Donc, nous avons 22 rapports à examiner lors de cette séance.

D'abord un petit rappel de notre organisation. Vous avez reçu les fiches pratiques cette semaine qui vous proposent les modalités de prise de parole. Pour chaque rapport, j'interpellerai personnellement le rapporteur pour qu'il prenne la parole bien évidemment. Une fois ce rapport présenté, je solliciterai le Président de chaque Groupe pour savoir s'il souhaite intervenir et lui demanderai si un membre de son Groupe souhaite intervenir en précisant son nom pour qu'on puisse le prendre en caméra. Ensuite, je solliciterai les élus non-inscrits pour savoir s'ils souhaitent intervenir. Je vous rappelle également qu'il faut quelques secondes entre le moment où on vous donne la parole et le moment où vous pouvez parler pour que les choses se synchronisent. Pour les votes, la délibération précise que le scrutin public est organisé par appel nominal, mais si vous en êtes d'accord, on peut simplifier les modalités et je demanderai à chaque Président de Groupe ainsi qu'aux non-inscrits, à la fin de chaque présentation du rapport, quel est leur vote. Le cas échéant, je demanderai de bien vouloir préciser le ou les noms des personnes qui votent contre ou qui s'abstiennent. Voilà. Nous ont rejoints Ugo...

M. PEZZATTA. Je suis là.

M. LE PRÉSIDENT. Jérôme ? Jérôme GUYARD qui doit être là.

M. GUYARD. Bonjour.

M. LE PRÉSIDENT. Et Geneviève SERT. Je crois que Vincent demande la parole. Alors Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, Président. Simplement pour indiquer que Monique DELESSARD est en ligne, mais il semble que vous ne la receviez pas.

M. LE PRÉSIDENT. On l'appelle pour voir la manœuvre. On l'appelle pour qu'elle nous rejoigne. Très bien.

N° 0/05

M. LE PRÉSIDENT. Comme je viens de vous le préciser, nous avons les deux premiers rapports qui sont les deux rapports techniques : un pour la réunion à distance du Conseil départemental. C'est ce que je viens de vous préciser. Je vais entamer la procédure et demander pour le groupe de la majorité, Jean-Louis est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

M. THIERIOT. Aucune. Est-ce que vous m'entendez d'abord ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. THIERIOT. Evidemment nous votons en faveur de cette délibération et j'en profite pour remercier le travail colossal qui a été effectué par le cabinet, par nos services informatiques et par nos services tout court pour arriver à organiser dans un temps aussi rapide une séance en visioconférence. Merci à tous. C'est une manière à la fois d'assurer la continuité de nos institutions démocratiques et en même temps de respecter le confinement et de contribuer à la sécurité. Donc je veux vraiment au nom du Groupe majoritaire leur dire merci à tous et je vois Christophe DENIOT à gauche de l'écran et c'est vraiment un message à transmettre à toutes les équipes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Louis. Alors Smaïl ?

M. DJEBARA. Aucun problème pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème. Pour nos collègues non-inscrits ? Il n'y a pas de sujet ? Pas de problème ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité ? Très bien.

N° 0/06

M. LE PRÉSIDENT. Pour le 06, les délégations de compétences au Président du Département. C'est dans la droite suite de l'ordonnance. En fin de compte, vous voyez, ce n'est pas grand-chose. C'est fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux le montant des œuvres de la Collectivité pour les expropriés, le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme, procéder à l'attribution des subventions et de garantir les emprunts. Voilà les nouvelles délégations qui sont confiées au Président par l'ordonnance. Alors, je recommence le système pour Jean-Louis.

M. THIERIOT. Aucun problème évidemment si vous m'entendez.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je t'entends très bien. Smaïl ?

M. DJEBARA. Aucun problème pour nous aussi.

M. LE PRÉSIDENT. Pour nos collègues non-inscrits, il n'y a pas de sujet ?

Mme MARGATE. Non pas de sujet non plus. C'est bon.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Donc, je vous propose de reprendre l'ordre de notre séance et nous commençons par le mémoire 1/02 qui concerne les contrats ruraux et c'est le rapport d'Olivier LAVENKA. Olivier, c'est à toi.

M. Olivier LAVENKA. Oui, Président. Nous proposons 25 nouveaux contrats ruraux situés dans 11 Cantons différents. Je vais m'abstenir peut-être – si vous en êtes d'accord – de faire lecture de la liste des Communes concernées. Ça concerne 24 Communes ainsi qu'un Syndicat intercommunal à vocation scolaire. Vous en avez la liste et ça concerne principalement des travaux de voirie, des travaux au sein du patrimoine dans les églises de nos villages, qui concernent les écoles, ainsi que les bâtiments communaux. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. Alors Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis favorable de notre Groupe, c'est excellent pour nos territoires et nos Communes.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Oui. Ok, ok.

M. LE PRÉSIDENT. Et pour nos collègues non-inscrits. Arnaud ? Marianne ?

Mme MARGATE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Très bien. Donc unanimité. Merci.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 2, pardon le 1/06. Les subventions pour Seine-et-Marne attractivité. C'est Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Il s'agit de l'avenant numéro 3, précisant les modalités du versement de la subvention 2020 liée aux missions du service public exercées par l'agence d'attractivité Seine-et-Marne Attractivité et fixant le montant du versement initial. L'objet de ce rapport est la convention pluriannuelle entre le Département et SMA adoptée en septembre 2018 qui fixe les objectifs et les moyens de l'agence. En 2019, deux avenants ont été votés modifiant cette convention et précisant les modalités de versement de la subvention départementale au titre de l'exercice 2019, pour 1,7 million d'euros. Le présent rapport a pour objet de préciser les modalités de versement de la subvention départementale pour l'aide 2020 qui s'élève à 1,7 millions et plus précisément le montant initial de versement soit 1 190 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Alors, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. Smail ?

M. DJEBARA. Oui. C'est bon pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne, Arnaud ?

Mme MARGATE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Rapport adopté à l'unanimité.

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/11. C'est une modification sur l'ENS du marais de Flagy et c'est Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Bonjour à tous. Ce dossier est particulièrement simple. La Commune de Flagy a demandé au Département de tracer une départementale au sein de l'espace naturel sensible la butte et les marais de Flagy. Donc, il faut modifier le périmètre et en exclure la parcelle concernée, pour un montant de 380 euros. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Yves. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe majoritaire.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Idem pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ? Arnaud ?

Mme MARGATE. Avis favorable.

M. de BELENET. Oui Oui

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci. Adopté à l'unanimité.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/04. Nous avons retrouvé Isoline. Où est-elle ? Donc elle est à la fois présente et elle arrive tout de suite pour son rapport.

Mme GARREAU-MILLOT. Coucou tout le monde, est-ce que ça va, vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

Mme GARREAU-MILLOT. Le rapport concerne l'action sociale en faveur du personnel. C'est une petite correction sur le rapport du 19 décembre dernier, où on n'avait pas indiqué les différences d'attributions de subventions entre l'investissement et le fonctionnement pour le COS. Ça ne change pas le montant. La répartition n'était juste pas indiquée. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci Isoline. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable pour le Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Idem pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ? Arnaud ?

Mme MARGATE. Ok. C'est bon.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci.

M. DE BELENET. Président tu m'entends là ?

M. LE PRÉSIDENT. C'est Arnaud ?

M. DE BELENET. Vous pouvez considérer que je vote pour l'ensemble des points sauf si je lève la main.

M. LE PRÉSIDENT. OK. Merci Arnaud. Donc voté à l'unanimité, parfait.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, c'est la vente de la gendarmerie de Beaumont-du-Gâtinais et c'est Anne-Laure. C'est bon, Anne-Laure, vas-y.

Mme FONTBONNE. Bonjour à tous. Suite à la libération par la gendarmerie nationale de la caserne de Beaumont du Gâtinais, le Département a approuvé la sortie de ce bien du bail emphytéotique administratif par délibération du 7 février 2020. Il est proposé de retenir l'offre d'acquisition... Vous m'entendez toujours ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, très bien.

Mme FONTBONNE. Ha pardon... d'acquisition émanant d'un particulier pour le prix de 340 000 euros sachant que la valeur vénale de ce bien est estimée à 301 000 euros par France domaine.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne-Laure. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Allô, vous m'entendez ? Oui le Groupe est évidemment favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Smaïl ?

M. DJEBARA. Favorable également.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Arnaud ? OK. Très bien, merci. Adopté à l'unanimité.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Bon alors là, attention l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing. Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Oui. Président. Suite à la renonciation de trois Moulins-habitat d'acquérir l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing, le Département a reçu une nouvelle offre à hauteur de 145 000 euros. Il est proposé d'y donner une suite favorable, sachant que les domaines en estiment la valeur vénale à hauteur de 160 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne-Laure. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Idem pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Favorable également.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Adopté à l'unanimité.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 3/01. Les nouvelles politiques de subventionnement des transports. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui. Bonjour à toutes et à tous. Comme vous le savez Valérie PÉCRESSÉ avait annoncé mi-janvier la création d'un *pass* Navigo junior pour les 4/11 ans au tarif annuel de 24 euros frais de dossier compris et qui s'appliquera à la rentrée prochaine. Ceci va nous permettre de réaliser une économie d'un peu plus de 2 millions d'euros par an, que nous avons choisi de réaffecter immédiatement sur notre politique tarifaire envers les collégiens afin d'alléger la participation des familles. Donc, afin de réduire l'écart entre le titre de transport scolaire des primaires et des collégiens, il est proposé de définir une nouvelle tarification pour les collégiens en différenciant la carte Imagine'R d'une part et la carte scolaire d'autre part. Je rappelle que la carte scolaire est pour les enfants pour un aller-retour par jour. Et le titre Imagine'R lui est utilisable sur l'ensemble de l'Île-de-France sans limitation toute l'année. Donc ce qu'on vous propose au niveau du Département est que la carte Imagine'R soit portée à 75 euros pour les familles au lieu de 100 euros aujourd'hui, et pour la carte scolaire 24 euros resteront uniquement à la charge des familles au lieu de 100 aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Excellente initiative en faveur des familles, donc évidemment nous sommes pour.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Oui, nous sommes favorables également. Il y a du progrès.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Marianne ?

Mme MARGATE. Avis favorable également.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Voté à l'unanimité donc.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 4/03. Le financement des pôles d'autonomie territoriaux et c'est Bernard. Alors Bernard COZIC, où est-ce qu'il est ?

M. COZIC. Le financement des pôles d'autonomie territoriaux pour l'année 2020 à hauteur de 1 443 000 euros qui vont se répartir de la façon suivante : 232 000 euros aux PAT de Coulommiers, Maux et Provins et 240 000 euros sur les PAT de Fontainebleau, Lagny et Melun.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Alors Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Je crois que Julie voulait intervenir sur cette question.

M. LE PRÉSIDENT. Julie ?

Mme GOBERT. Alors, de fait ce rapport ne se limite pas à ce qui a été dit, c'est-à-dire à une redistribution de crédit. On a bien remarqué que dans votre intitulé, il y est marqué que les flux de demandes de personnes en situation de handicap et leurs proches ne cessent de croître et qu'aujourd'hui les PAT ne sont pas en situation de répondre à l'afflux de demandes. Et que vous êtes en train de réfléchir, effectivement, à un nouveau dispositif. Nous ne saurions trop dire ce qu'on a dit effectivement lorsqu'a été adopté ce refléchage, cette remodelisation, ce traitement des demandes dans les PAT que ça ne suffirait pas, que vous avez fermé un ensemble d'Instances locales qui étaient les CLIC qui répondaient à la demande des bénéficiaires et des familles. Donc, on aimerait en savoir un peu plus sur le projet global que vous avez pour l'automne. En tout cas, voilà, on est encore dans un rétropédalage et ça nous pose question pour la continuité pour les populations concernées.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard ? Tu veux répondre ?

M. COZIC. Aujourd'hui Julie, nous sommes en train de redéployer l'accueil des personnes en perte d'autonomie comme des personnes en situation de handicap sur nos 14 MDS, sur l'ensemble de la Seine-et-Marne. Donc aujourd'hui nous aurons bien les pôles d'autonomie territoriaux qui répondront à toutes ces questions par rapport au sujet du traitement de ces dossiers, plus nos CCAS pour certains, ceux qui ont conventionné et nos 14 MDS. C'est ce qui va se produire dans les mois à venir.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Alors au niveau du vote, Smaïl ?

M. DJEBARA. On va s'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT. Alors vous vous abstenez, très bien. Marianne ?

Mme MARGATE. Abstention également.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Donc, abstention du Groupe Socialistes et Républicains et de Marianne, ok.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/05. C'est un avenant avec la MDPH, Bernard.

M. COZIC. Oui. Ce rapport propose de signer un avenant annuel permettant au Département de verser un budget au GIP MDPH d'une contribution plafonnée à 3 787 000 euros en 2020, tout comme en 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Bernard. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Oui. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Avis favorable également.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Donc adopté à l'unanimité.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/08. C'est le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec la Croix-Rouge, Bernard.

M. COZIC. Oui, ce rapport propose de signer un rapport pour les cinq ans à venir avec les établissements gérés par la Croix-Rouge française pour renforcer et adapter l'offre existante en Seine-et-Marne pour les usagers en situation de handicap moteur et réduire la file active de plus de 178 usagers déficients moteur en attente de prise en charge dont 60 relèvent d'une prise en charge lit médicalisé à leur domicile.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe et c'est l'occasion de rendre hommage à tous les bénévoles de la Croix-Rouge qui dans cette crise sont également mobilisés.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Avis favorable également.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Donc unanimité, merci.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 5/04. Ça concerne la répartition de dépenses pour l'enseignement privé et c'est Véronique VEAU.

Mme VEAU. En application des dispositions du code de l'éducation, ce rapport propose de verser aux 17 établissements privés seine-et-marnais une dotation de 5 798 282,07 euros pour leurs dépenses de fonctionnement répartie comme suit : 2 720 135 euros au titre de la part personnelle et 3 078 146 euros au titre de la part matériel.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Oui avis favorable. Je pense à Bernard.

M. LE PRÉSIDENT. Et Marianne ?

Mme MARGATE. Bernard n'est pas là, donc il ne pourra pas intervenir. Je sais que tout le monde le regrette mais je vote contre.

M. LE PRÉSIDENT. Alors attends. Tu votes contre Marianne ?

Mme MARGATE. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Et Smaïl ? Favorable ok.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. On vient de récupérer Olivier MORIN. Bonjour à toi.

M. MORIN. Bonjour Président. Je vous entendais, mais ne voyais pas le Président surtout.

M. LE PRÉSIDENT. Tu ne savais pas ce que tu perdais. Alors le 5/06. Qu'est-ce que j'ai dit, 5/05 excusez-moi ! C'est pour les logements dans les collèges, Véronique.

Mme VEAU. Bien. Certains Conseils d'administration ayant proposé un changement dans les attributions de logements par nécessité absolue de service, ce rapport propose d'approuver la liste des logements de fonction au titre de l'année scolaire 2019-2020. Ce rapport propose également de reconduire la répartition établie antérieurement pour les collèges n'ayant pas transmis de proposition de modification.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique, Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Idem pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc adopté à l'unanimité.

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/06. Les prestations accessoires. Véronique.

Mme VEAU. Ce rapport propose de maintenir et d'approuver le barème des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les collèges publics du Département pour l'année 2020. Donc 1 727 euros pour les principaux, principal-adjoints, adjoints gestionnaires et directeurs de SEGPA avec le chauffage collectif. Sans chauffage collectif, c'est 2 302 euros. Et pour les CPE, agents d'accueil, chefs de cuisine, agents d'entretien, c'est 1 106 euros avec chauffage collectif et 1 372 euros sans chauffage collectif.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Idem pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problème Marianne ?

Mme MARGATE. Non, pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT. Merci adopté à l'unanimité.

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/07. Alors, c'est le partenariat avec la fédération française d'athlétisme. Martine BULLOT. Alors où est-elle ? Ah ouais la voilà. C'est à toi Martine.

Mme BULLOT. Très bien alors. Il s'agit donc d'accueillir les équipes de France d'athlétisme en Seine-et-Marne. Donc ce rapport propose de formaliser le soutien du Département pour l'accueil des athlètes, donc de ses équipes de France pour l'Olympiade 2020-2024 au travers une convention annuelle à hauteur de 50 000 euros ainsi que pour l'organisation d'un temps de valorisation du territoire et de ses installations sportives auprès des Délégations européennes lors des championnats d'Europe d'athlétisme de Paris 2020, à hauteur de 20 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Donc ça c'est bien sûr dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024. Donc c'est l'une des premières conventions de partenariat avec les fédérations et je pense qu'il y en aura d'autres qui vont s'échelonner au fur et à mesure du temps. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smail ?

M. DJEBARA. C'est ok pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui alors vous avez vu qu'il y avait un amendement, dans l'article deux où la fédération française d'athlétisme s'engage à organiser des regroupements pré-compétition, des stages d'athlètes de l'équipe de France, des événements des Jeux Olympiques de Tokyo 2021 maintenant et puis de corriger la date des championnats du Monde qui seront décalés de 2022 à 2023. Voilà. Très bien, donc c'est à l'unanimité.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/03, qui concerne la convention entre le Département et Act'art. Olivier.

M. MORIN. Oui, Président. Vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. MORIN. Donc sur ce rapport je ne prendrais pas part au vote mais je le présente et en tant que Président d'Act'art. Rapidement puisque si je prends ma note j'ai trois lignes. Mais je voudrais simplement indiquer qu'il s'agit ici d'approuver le projet de l'association Act'art pour l'année 2020 et la convention correspondante avec le Département. En fait le Département subventionne Act'art à hauteur de 1 185 000 euros. C'est une somme équivalente à l'année 2019. Voilà. Donc s'il y a besoin de plus de précisions, je peux vous les donner mais pour l'instant on nous a demandé de faire bref et donc c'est ce que je fais.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Merci. Alors, Jean-Louis, sur la subvention.

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe naturellement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Smaïl ?

M. DJEBARA. Ça nous va à nous.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Marianne ?

Mme MARGATE. Ok.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci.

M. MORIN. Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Olivier ne prend pas part au vote.

M. MORIN. D'accord.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/04. C'est l'instauration d'un plafond pour le soutien aux écoles de musique et c'est Olivier.

M. MORIN. Alors, il s'agit d'une remise en perspective des attributions de subventions aux écoles de musique, de danse, d'art dramatique avec des définitions de nouveaux critères de soutien à l'investissement. Et donc, on envisage d'instituer un plafond à hauteur maximum de 160 000 euros en fonctionnement et avec une nouvelle norme de subventions d'investissement à hauteur maximum de 80 000 euros. Ce qui fait qu'on peut monter pour un établissement à 240 000 euros globalement entre fonctionnement et investissement. Car on s'est aperçu que finalement il y avait quelques déperditions et que l'on a voulu redéfinir les critères qui sont mis dans la note et dans la délibération ou le rapport plus exactement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable du Groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Julie aimerait intervenir là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. Julie, alors Julie.

Mme GOBERT. En reprenant les termes d'Olivier, nous aimerions que vous n'envisagiez pas cette redéfinition puisque cette nouvelle politique va avoir une incidence très forte sur certaines écoles de musique, de danse et d'art dramatique dans certaines Agglomérations. Et puis, c'est fait en dehors de la révision du schéma départemental donc non étayé par des objectifs et une réelle réflexion sur votre redistribution globale de cette enveloppe budgétaire. Et encore une fois, comme on l'a dit sur d'autres rapports, le fonctionnement n'est pas fongible dans l'investissement, donc l'augmentation de l'aide en investissement n'a elle pas d'incidence sur le fonctionnement d'une école de musique et on sait que ce qui fait vivre ces écoles de danse, d'art dramatique et de musiques c'est avant tout le personnel et les autres frais qui permettent de les faire vivre. Donc, nous sommes contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Alors avant de répondre je vais passer la parole à Marianne qui m'a demandé aussi une intervention sur le sujet, comme ça on fera une réponse globale. Marianne ?

Mme MARGATE. C'est bon vous m'entendez ?

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

Mme MARGATE. Oui, en effet, merci de me donner la parole sur ce sujet. Moi je m'étonne qu'au vu de la situation de confinement, de la situation particulière de notre séance, on passe un tel rapport. Il me semble, Monsieur le Président, qu'on ne devait la réserver qu'aux sujets essentiels, essentiels pour maintenir un peu la situation économique, le fonctionnement de nos institutions, de notre Institution, l'aide aux Communes et on passe comme sujet essentiel un plafond de subvention, à des subventions de fonctionnement. Donc, moi je m'étonne déjà que ce rapport soit soumis à notre Assemblée. En plus, au nom d'une maîtrise budgétaire, je pense que la culture ferait les frais décidément un peu rapidement d'une maîtrise budgétaire sachant qu'à mon avis elle va payer un lourd tribut également à cette situation de confinement et aux conséquences que ça va avoir sur la pérennité de fonctionnement de la culture, et de la culture dans notre secteur, dans notre Département. En plus, ça ne nous a pas permis d'avoir en commission des données précises. De quelles structures on parle ? Pourquoi 160 000 ? Qui les dépassent ? Quel est le budget d'investissement qui est prévu globalement pour cette aide à l'investissement qui est créée, qui je pense est une bonne chose, mais pas au détriment du fonctionnement ? Donc je voterai contre également ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Alors d'abord, je dois vous dire que Monique est connectée. Voilà donc elle est quelque part. Voilà, je passe. Attendez, on va voir Monique.

Mme DELESSARD. Je suis là. Je suis bien là.

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour Monique. Alors Olivier et Marc.

M. MORIN. Oui je vais faire une réponse globale. Il est bien évident que ce n'est pas parce qu'on est en confinement qu'il ne faut pas avancer sur des sujets qui sont importants comme celui-là. Je suis bien d'accord et la prise de conscience des difficultés du monde culturel est en cours d'examen pour voir si le Département peut ou pas faire quelque chose en tout cas on maintient les subventions actuellement même si les prestations ne seront pas fournies malgré les difficultés. Donc ce n'est qu'une sorte d'avance de trésorerie et nous ferons le point plus tard. Mais pour l'instant nous avons décidé ou envisagé de ne pas bloquer les subventions telles qu'elles sont données. C'est pour ça que nous votons. Et alors les nouveaux critères sont des critères qui s'adapteront bien entendu pour les prochaines échéances budgétaires. Et je crois que dans ces conditions il n'y a pas de difficultés, nous ne voulons pas, à cause du pacte budgétaire nous ne voulons pas dépasser des normes de fonctionnement. Vous le savez très bien et donc pour ça nous avons fixé à 160 000 euros, ça pourra peut-être présenter une difficulté pour une ou deux entités, nous en sommes bien conscients mais nous pensons qu'elles ont aussi une possibilité d'investissement et qu'elles sont demanderesse en investissement et même si l'investissement et le fonctionnement de Monsieur, on va dire ne peut pas fondre les deux, mais s'il y a des besoins qui sont évidents dans un certain nombre de structures et donc le plafond de 80 000 euros leur permettra de retrouver la globalité de fonctionnement... de trésorerie pardon qui pourra monter jusqu'à 240 000 euros. Et, il n'y a qu'une structure qui atteint ce montant actuellement et donc elle pourra en bénéficier.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Alors je crois que Vincent demande la parole. Alors Vincent, c'est à toi.

M. ÉBLÉ. Oui, merci Président. Je ne souhaitais pas intervenir, mais c'est le propos d'Olivier MORIN qui m'y invite puisqu'Olivier fait allusion à ce qu'il appelle le pacte budgétaire. Je pense qu'il fait allusion au pacte de Cahors, à ces fameux contrats de Cahors. Je voudrais juste préciser, je pense que beaucoup ici le savent, que ce pacte est totalement suspendu et que donc nous ne sommes plus tenus par cette obligation de tenir nos dépenses courantes de fonctionnement et nous avons à nouveau une petite marge en la matière. Donc évidemment comme mon Groupe et comme Marianne MARGATE, je voterai contre ce mémoire qui va faire payer à la culture une tension budgétaire, alors même que cette question et singulièrement la lecture publique est tout à fait essentielle pour notre cohésion dans les territoires.

M. MORIN. Il ne s'agit pas de la lecture publique. Mais, peut-être que Marc BORIOSI peut apporter une dimension technique.

M. LE PRÉSIDENT. Simplement un mot. D'abord le pacte budgétaire est reporté pour une année. Donc, on aura la difficulté de l'année d'après certainement. Deuxièmement il ne s'agit pas du tout de contraindre la culture, puisque dans les propos d'Olivier MORIN, vous avez bien compris que nous sommes aujourd'hui en train de réfléchir justement à comment nous allons pouvoir soutenir les activités culturelles et qui on le sait vont souffrir en particulier, les spectacles vivants etc. qui durant toute la période de printemps et d'été certainement ne vont pas pouvoir se produire. Donc nous sommes en train de réfléchir à quelle aide, on pourrait leur apporter pour qu'ils arrivent à passer cette année qui va être extrêmement difficile et qu'on ne perde pas la qualité des prestations et tout ce qu'il a accumulé depuis des années pour pouvoir le remettre en fonction l'année suivante. Voilà, donc il ne faut pas mélanger. Là c'est vraiment un point ponctuel sur une opération, mais globalement on a bien conscience des difficultés que les activités, les associations et même les entreprises culturelles et touristiques au sens large vont avoir et c'est pour ça que nous sommes en train de voir comment on va pouvoir les soutenir dans les semaines et dans les mois à venir. Julie ? Julie m'a demandé la parole.

Mme GOBERT. Oui, je ne peux que surenchérir sur l'argument de Marianne MARGATE. C'est vraiment un point qui est délicat, vous voyez qu'on a un débat, qu'on se pose question parce que de fait c'est une décision qui est prise avant une révision d'un schéma et

qu'en plus comme l'a dit Vincent on est beaucoup moins tenu sur cette année, sur cette rigueur budgétaire. On ne voit pas pourquoi vous insistez à vouloir passer ce mémoire aujourd'hui, alors que ça a une incidence et qu'on débat là-dessus. Il faudrait vraiment...

M. LE PRÉSIDENT. Oui, l'incidence est limitée, puisque qu'apparemment ça ne pourrait toucher qu'une structure. Alors au niveau du vote, on est clair ? Marianne est contre. Et le Groupe Socialistes et Républicains également, c'est ça ?

M. DJEBARA. Exactement.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci.

N° 6/07

M. LE PRÉSIDENT. C'est pour le festival Django Reinhardt. Olivier.

M. MORIN. Oui, alors, dans le cadre des aides là, nous sommes en plein dedans. Le festival et son organe de fonctionnement nous a fait part de difficultés financières qui pourraient être importantes. Cette année je ne sais pas du tout comment aura lieu ou pas le festival Django. Pour l'instant il est maintenu, mais donc de ce point de vue-là, nous avons envisagé déjà de verser une subvention telle qu'on l'a fait les années passées de 45 000 euros et on voudrait ajouter une subvention exceptionnelle 25 000 euros, pour les aider dans leur élément financier. Et donc nous maintenons cela et ce sera considéré comme une avance si bien entendu le festival n'avait pas lieu. Mais on maintient ce montant global de 70 000 euros pour permettre à cette structure de passer un cap difficile.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Olivier. Ceci correspond tout à fait à ce qu'on vient de dire une aide ponctuelle pour des structures qui auraient des difficultés. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable. C'est évidemment essentiel de permettre la pérennité de cet événement qui est capital. Donc très bien.

M. LE PRÉSIDENT. Smail ?

M. DJEBARA. Oui, ok pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Donc, là on dit unanimité.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 7/02 qui concerne le vote de la taxe foncière. Donc, ce sera certainement la dernière fois. Donc, Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, Bonjour à tous. Vous connaissez notre obligation d'arrêter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2020. Donc, aujourd'hui on vous demande d'acter, en conformité avec les orientations budgétaires, on vous propose de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties cette année. Et donc, il sera ainsi reconduit à 18 %.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy. Alors Jean-Louis ?

M. THERIOT. Avis favorable du groupe.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl.

M. DJEBARA. Nous, on va s'abstenir sur cette délibération dans la continuité, comme nous étions hostiles à l'augmentation initiée en 2015 ou 2016 - je ne sais plus d'ailleurs. Voilà, reconduire ce taux c'est acter l'augmentation passée. Donc, voilà on va s'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Marianne ?

Mme MARGATE. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Donc unanimité, sauf le groupe Socialistes et Républicains. Parfait.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/07, c'est une garantie d'emprunt et c'est Brice.

M. RABASTE. Oui, vous m'entendez bien, c'est bon ? Bonjour à tous, il s'agit effectivement d'une garantie d'emprunt pour la société de HLM 3F Seine-et-Marne qui souhaiterait aménager sa dette auprès de la CDC et qui souhaite donc que le Département garantisse encore une nouvelle fois, maintienne sa garantie pour un montant de 573 000 euros au 1^{er} janvier 2020. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Smaïl ?

M. DJEBARA. Idem.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGATE. Pas de problème.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le dernier mémoire. C'est Béatrice. Alors Béatrice nous entend, mais nous on ne l'entend pas. Donc, je vous propose de rapporter le mémoire. C'est une garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val de Loing Habitat pour l'acquisition de 80 logements à Champagne-sur-Seine. Il est proposé que le Département se porte garant sur 15 % des emprunts, c'est-à-dire sur un peu moins de 1,5 million.

Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Smail ?

M. DJEBARA. Ok pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne ?

Mme MARGAGE. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà. Nous avons terminé la séance.

La séance est levée à 10 heures 40.